



▶ Imprimer

## mémoire des hommes

▶ Fermer la fenêtre

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom	<b>A MIEL</b>
Prénom	<i>Guillaume</i>
Grade	<i>Le clerc</i>
Corps	<i>12<sup>e</sup> R<sup>e</sup> de Chasseurs à pied</i>
N°	<i>11386</i>
Matricule	<i>1254</i>
au Corps — Cl. <i>1914</i>	
au Recrutement à <i>St Gaudens</i>	
Mort pour la France le	<i>14 Août 1914</i>
à	<i>Fismes (Oise)</i>
Genre de mort	<i>Tue à l'ennemi</i>
Né le	<i>9 Janvier 1894</i>
à	<i>Millies</i>
Département	<i>Haute Garonne</i>
Arr <sup>r</sup> municipal (p <sup>r</sup> Paris et Lyon), à déclarer rue et N°.	

---

Cette partie n'est pas remplie par le Corps.

Jugement rendu le	
par le Tribunal de	
acte ou jugement transcrit le	<i>14 Octobre 1914</i>
à	<i>St Gaudens</i>
N° du registre d'état civil	
534-738-1021. [20131]	

*inhumé au cimetière militaire de Rollot. Oise*



L'an mil huit cent quatre-vingt dix-sept et le dix  
janvier, à huit heure du matin.

Le présent registre contenant Dix huit feuillets de papier timbré,  
et destiné à recevoir les actes de l'état civil pendant l'année mil huit cent quatre-  
vingt-dix sept, a été coté par premier et dernier, et paraphé en tous ses feuillets,  
par Nous, Président du Tribunal de Première Instance, séant à Saint-Gaudens,  
arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne.

Fait double à Saint-Gaudens, le Dix Décembre mil huit cent  
quatre-vingt-seize.

Pour le Président enquêteur,  
A Paris

N° 1  
m  
Naissance.  
m

Par devant nous Jean Lefèvre, officier de  
l'état civil de la Commune de Melle, arrondissement  
de St Gaudens, département de la Haute Garonne.  
et compagne: le sieur Amiel Jean Bergeron,  
âgé de trente huit ans, cultivateur, demeurant à  
Melle, lequel nous a présenté un enfant du sexe  
masculin, né à Melle, hier à cinq heures du soir  
fils de lui déclarant et de Bordes Thérèse, âgée de  
trente-sept ans ménagère, demeurant à Melle,  
mariée, auquel enfant on a donné les prénoms de  
Jacques, Guillaume.

Présents: les sieurs Fourquet Jean, âgé de  
quarante cinq ans, cultivateur demeurant à Melle  
et Desprats Auguste, âgé de trente cinq ans, juge  
public, demeurant à Melle, lesquels ont  
signé avec nous le présent acte, ce que n'a su  
faire le père déclarant, après lecture faite.

Le maire

*Fourquet*

par sa lettre du seize janvier mil neuf cent dix-neuf,  
Monsieur le Ministre de la Guerre nous a requis de transcrire  
l'acte de décès ci-dessous.

— L'an mil neuf cent dix-huit, le quinze du mois de  
Septembre, à neuf heures du matin, étant à Enville, départe-  
ment de Meurthe et Moselle,

— Acte de décès de Jacques Guillaume Amiel, chasseur de  
2<sup>e</sup> classe au 121<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs à pied, C<sup>ie</sup> de Mitrail-  
lenses, sans numéro, né le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-  
dix-sept, à Mélles, canton de St Béat, (Haute-Garonne), domicilié  
en dernier lieu à Mélles, canton de St Béat, (Haute-Garonne), "Mort  
pour la France", tué à l'ennemi aux combats de Fresnieres, (Oise), par  
suite d'éclat d'obus au crâne, le dix-neuf du mois d'août mil neuf  
cent dix-huit, à sept heures du matin, sur le champ de bataille  
et inhumé au cimetière militaire de Rollot, (Oise), fils de feu Jean  
et de Berthe Bherere, domicilié à Mélles, canton de St Béat, départe-  
ment de la Haute-Garonne.

— Dressé par nous, Barthélémy Bousquet, Lieutenant des dits  
au 121<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs à pied, décoré de la Médaille militaire  
et de la Croix de guerre, officier de l'état civil, sur la déclaration de  
Antoine Monin, 33 ans révolus, 2<sup>e</sup> classe, décoré de la Croix de guerre, et de  
Marcel Guillot, 22 ans révolus, 1<sup>re</sup> classe, décoré de la Croix de Guerre  
les deux au 121<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs à pied. Témoin qui ont signé avec  
nous, après lecture. Bousquet, Monin, Guillot, signés.

— Vu par nous, Merand Alexandre Fernand, Médecin-chef adjoint  
à l'Intendance, Merand, signé

— Vu pour légalisation de la signature de M. Merand Alexandre Fernand  
Paris, le 2<sup>d</sup> Décembre 1918. Le chef du Bureau des Archives administratives. Illisible

— Mention rectificative - Le soldat Amiel, dont le deuxième prénom ne  
doit pas être orthographié Guillaume, n'était pas domicilié en dernier lieu à Mélles,  
canton de St Béat, (Haute-Garonne); le prénom de sa mère ne doit pas être  
orthographié Bherere.

— Le défunt dont le deuxième prénom doit être orthographié Guillaume  
domicilié légalement à Fos, (Haute-Garonne), était célibataire; le père était  
prénommé Jean Bergeron et non Jean seulement, le prénom de sa mère doit  
être orthographié Bherere.

— Paris, le dis Janvier mil neuf cent dix-neuf. Le chef du Bureau

des Archives Administratives. Illisible.

Transcrit le six février mil neuf cent dix-neuf.

Le Maréchal  
Dreyfus



Photocopie certifiée conforme  
à l'original. FOS le :

08 JUIN 2007

